

Garanties applicables au 1^{er} janvier 2022

À l'exception de « Zen Hospi », les garanties sont conformes au cahier des charges des contrats responsables et à la réforme du « 100% santé » vous permettant l'accès à des prestations règlementairement définies en optique, dentaire et audiologie entièrement remboursées, donc sans reste à charge pour vous. Cette réforme se déploie par étape depuis le 1^{er} janvier 2019 et est intégralement entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Depuis 2020, vous pouvez choisir entre des prestations relevant du panier 100% santé ou des prestations hors panier 100% santé dont les remboursements se feront selon la formule de garanties que vous avez choisie.

S'agissant d'actes pris en charge par votre caisse d'assurance maladie obligatoire (AMO), les remboursements indiqués dans le tableau incluent systématiquement le remboursement de cette dernière. Ils sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement (BR) définie par l'AMO et/ou sous forme de forfait en euros.

	Zen Hospi	Zen Eco	Zen	Zen Plus	Zen Extra
SOINS COURANTS					
Honoraires médicaux :					
Médecins généralistes ayant adhéré à l'OPTAM ⁽¹⁾	-	100%	100%	200%	250%
Médecins généralistes hors OPTAM ⁽¹⁾	-	100%	100%	150%	200%
Médecins spécialistes ayant adhéré à l'OPTAM ⁽¹⁾	-	100%	150%	200%	300%
Médecins spécialistes hors OPTAM ⁽¹⁾	-	100%	100%	150%	200%
Actes de chirurgie et actes techniques hors hospitalisation dans le cadre de l'OPTAM ⁽¹⁾	-	100%	150%	200%	300%
Actes de chirurgie et actes techniques hors hospitalisation hors OPTAM ⁽¹⁾	-	100%	100%	150%	200%
Imagerie médicale dans le cadre de l'OPTAM ⁽¹⁾	-	100%	100%	100%	150%
Imagerie médicale hors OPTAM ⁽¹⁾	-	100%	100%	100%	130%
Participation forfaitaire actes lourds	-	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
Honoraires paramédicaux :					
Auxiliaires médicaux et paramédicaux	-	100%	100%	100%	100%
Analyses et examens de laboratoires :					
Analyses médicales	-	100%	100%	100%	100%
Médicaments :					
Médicaments remboursés par l'AMO au taux de 65% et 30%, accessoires et produits diététiques sans gluten remboursés au taux de 60% (taux variable en fonction du régime d'affiliation à la Sécurité sociale)	-	100%	100%	100%	100%
Médicaments remboursés par l'AMO au taux de 15%	-	-	-	100%	100%
Médicaments achetés en pharmacie, sur prescription médicale (remboursement sur facture acquittée) : médicaments veinotoniques, vitamines indiquées en prévention ou traitement de la DMLA, médicaments pour troubles de l'érection (Viagra, Cialis)	-	-	40€/an**	50€/an**	60€/an**
Matériel médical :					
Petit et grand appareillage remboursé par l'AMO ⁽²⁾	-	100%	125%	150%	200%
Prothèse mammaire et capillaire, orthèse d'avancée mandibulaire contre l'apnée du sommeil remboursées par l'AMO (par année civile)	-	100%	100% + 200€/an**	100% + 220€/an**	100% + 250€/an**
Glucomètre (par année civile)	-	30€/an**	40€/an**	45€/an**	50€/an**
Protections pour l'incontinence (achats effectués en pharmacie, y compris en ligne) (remboursement sur facture acquittée) (par année civile)	-	60€/an**	80€/an**	90€/an**	100€/an**
Autres prestations :					
Transport remboursé par l'AMO	100%	100%	100%	100%	100%

HOSPITALISATION - sauf établissements médico-sociaux et unités de soins pour longs séjours

Frais de séjour :

Frais de séjour pris en charge par l'AMO	100%	100%	100%	100%	100%
------------------------------------------	------	------	------	------	------

Honoraires :

Honoraires dans le cadre de l'OPTAM ⁽¹⁾	300%	100%	200%	250%	300%
Honoraires hors OPTAM ⁽¹⁾	300%	100%	125%	175%	200%
Participation forfaitaire actes lourds	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
Forfait Patient Urgences ⁽²⁾	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels

Forfait journalier hospitalier :

Forfait journalier des établissements hospitaliers (par jour)	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
---------------------------------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Chambre particulière (délai de stage de 2 mois)⁽⁴⁾ :

- en médecine/chirurgie/obstétrique (durée illimitée)	60€/jour	-	40€/jour	55€/jour	70€/jour
- en convalescence (durée limitée à 60 jours/année civile)	50€/jour	-	30€/jour	45€/jour	60€/jour
- en psychiatrie (durée limitée à 30 jours/année civile)	-	-	40€/jour	55€/jour	70€/jour
- en ambulatoire (sans hébergement) (sans limite annuelle)	25€/acte	-	25€/acte	30€/acte	35€/acte

Frais d'accompagnement :

Frais d'accompagnement (repas et lit) pour un accompagné de 75 ans ou + , en médecine/chirurgie/ obstétrique (limité à 21 jours/année civile)	-	-	-	15€/jour	20€/jour
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---	---	----------	----------

OPTIQUE

Équipements optiques (forfaits € incluant la prise en charge de l'AMO) :

Participation limitée à un équipement⁽⁵⁾ (2 verres et 1 monture) tous les 24 mois, ramenés à 12 mois pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans et à 6 mois pour les enfants jusqu'à 6 ans uniquement en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur.

Délai s'appréciant à partir de la date de facturation du dernier équipement ayant donné lieu à une prise en charge par l'AMO. Par exception, en cas d'évolution de la vue et dans les conditions réglementairement définies, il peut être dérogé à ces délais.

Équipement 100% santé :

- Monture de classe A	-	Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente en vigueur			
- Verre de classe A avec options Durci, Aminci et Anti-reflet (les verres peuvent être associés à une monture de classe A ou de classe B)	-	Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente en vigueur			
- Prestation d'adaptation de la correction réalisée par l'opticien	-	Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente en vigueur			
- Prestation d'appairage réalisée par l'opticien	-	Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente en vigueur			
- Supplément pour verres avec filtre	-	Prise en charge intégrale dans la limite des prix limites de vente en vigueur			



Chez tous les opticiens partenaires Santéclair # : montures et verres de qualité de la gamme OFFRECLAIR, intégralement pris en charge.

- Choix de 80 montures de la gamme OFFRECLAIR, origine France.
- Verres de marque avec traitement aminci, anti-rayures et anti-reflets (les verres peuvent être associés à une monture de la gamme OFFRECLAIR ou à une monture à prix libre pouvant occasionner un reste à charge).

Équipement entrant dans le cadre du panier de soins « libre » (classe B, à prix libres) :

- Monture de classe B	-	40 €	70 €	100 €	100 €
- Verre simple de classe B (par verre) ⁽⁶⁾	-	20 €	30 €	45 €	60 €
- Verre complexe de classe B (par verre) ⁽⁶⁾	-	80 €	110 €	160 €	210 €
- Verre très complexe de classe B (par verre) ⁽⁶⁾	-	95 €	160 €	210 €	260 €
- Prestation d'adaptation de la correction réalisée par l'opticien	-	100%	100%	100%	100%
- Supplément pour verres avec filtre	-	100%	100%	100%	100%



Chez tous les opticiens partenaires Santéclair # : montures et de verres de marque à tarifs négociés^{##}.

Jusqu'à 20% de remise sur les montures du panier de soins « libre »^{###}.

(Montures d'une valeur supérieure à 30 € et allant jusqu'à 100 € : une remise de 10% est effectuée sur le prix affiché. Montures d'une valeur supérieure à 100 € : une remise de 20% est effectuée sur le prix affiché.)

Autres prestations :

Lentilles remboursées ou non par l'AMO et produits de nettoyage (par année civile) ⁽⁷⁾	-	100%*	100%* + 50€/an**	100%* + 75€/an**	100%* + 100€/an**
Opération chirurgicale réfractive et implant oculaire (y compris implant posé dans le cadre de l'opération de la cataracte) (par œil et par année civile)	-	-	150€ /œil /an**	250€ /œil /an**	350€ /œil /an**
Dispositif d'aide médicale optique : loupes et télé-agrandisseurs (achats effectués en pharmacie ou chez un opticien, y compris achats en ligne) (remboursement sur facture acquittée)	-	-	30€ /an**	50€ /an**	80€ /an**



Dans les centres de chirurgie réfractive partenaires Santéclair # : **bénéficiez d'une technique de pointe à des tarifs négociés. Jusqu'à -30% par rapport aux prix moyens du marché ##.**

DENTAIRE

Soins :

Soins dentaires, inlays onlays	-	100%	125%	150%	200%
--------------------------------	---	------	------	------	------

Soins et prothèses 100% santé :

Prothèses dentaires remboursées par l'AMO, entrant dans le cadre du panier de soins « 100% santé »	-	Prise en charge intégrale dans la limite des honoraires limites de facturation en vigueur			
----------------------------------------------------------------------------------------------------	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Prothèses :

Prothèses dentaires remboursées par l'AMO, entrant dans le cadre des paniers « honoraires maîtrisés » ou « honoraires libres », **dans la limite du plafond global annuel indiqué ci-contre** (par année civile)⁽⁸⁾. Ce plafond tient compte des prestations versées au titre des prothèses « 100% santé ». Il ne tient pas compte des prothèses provisoires et transitoires. Les prothèses du panier « honoraires maîtrisés » sont par ailleurs prises en charge à concurrence des prix limites de facturation définis dans la réforme « 100% santé ».

	-	-	1 000€/an**	1 300€/an**	1 600€/an**
- prothèses fixes y compris couronnes sur implant, hors bridge, sur dents visibles (incisives, canines, prémolaires) (par prothèse)	-	100%	100% + 200€	100% + 300€	100% + 400€
- prothèses fixes y compris couronnes sur implant, hors bridge, dents non visibles (molaires) (par prothèse)	-	100%	100% + 150€	100% + 250€	100% + 350€
- bridge (inter de bridge et piliers) sur dents visibles (incisives, canines, prémolaires) (par bridge)	-	100%	100% + 300€	100% + 400€	100% + 600€
- bridge (inter de bridge et piliers) sur dents non visibles (par bridge)	-	100%	100% + 250€	100% + 350€	100% + 550€
- inlay core (pivot ou faux moignon) (par dent)	-	100%	100% + 50€	100% + 100€	100% + 150€
- prothèses amovibles (limité à 2 prothèses par année civile) (par prothèse)	-	100%	100% + 250€	100% + 300€	100% + 350€
- autres prothèses remboursées par l'AMO	-	100%	250%	300%	350%
Prothèses provisoires et transitoires remboursées ou non par l'AMO (par prothèse)	-	-	100%* + 30€	100%* + 30€	100%* + 30€



Chez les chirurgiens-dentistes partenaires Santéclair # : **tarifs négociés pour les prothèses dentaires les plus fréquentes à prix libres##.**

Autres prestations :

Implantologie (implant, pilier) remboursée ou non par l'AMO (par année civile)	-	100%*	100%* + 250€/an**	100%* + 350€/an**	100%* + 450€/an**
Parodontologie remboursée ou non par l'AMO (par année civile)	-	100%*	100%* + 150€/an**	100%* + 200€/an**	100%* + 250€/an**
Orthodontie remboursée par l'AMO	-	100%*	100%	100%	100%



Chez les chirurgiens-dentistes partenaires Santéclair # : **tarifs négociés pour les actes les plus fréquents d'orthodontie et jusqu'à -35% par rapport aux prix médians du marché pour tous les actes d'implantologie ##.**

AIDES AUDITIVES

Aides auditives prises en charge par l'AMO :

Participation limitée à une aide auditive par oreille par période de quatre ans. Ce délai s'apprécie à compter de la date de la dernière facturation d'un appareil ayant donné lieu à une prise en charge par l'AMO.

Équipement 100% santé :

Aide auditive relevant du panier 100% Santé

- Prise en charge intégrale
dans la limite des prix limites de vente en vigueur

Chez tous les audioprothésistes partenaires Santéclair :

aides auditives de qualité prises en charge intégralement.

Équipement entrant dans le cadre du panier de soins libre :

Aide auditive à prix libres (classe II) **dans la limite de 1700 € par appareil**
(plafond incluant la part AMO et le Ticket Modérateur)- 100% + 100% + 100% + 100% +
+150€ 200€ 350€ 500€
/app/an** /app/an** /app/an** /app/an**Chez tous les audioprothésistes partenaires Santéclair # : **aides auditives à tarifs négociés.****Des tarifs jusqu'à 35% moins chers** par rapport aux prix moyens du marché # # **et 20% de remise sur les piles.**

Autres prestations :

Frais d'entretien des prothèses auditives remboursés par l'AMO (piles...) (par
appareil, **une fois par année civile**)- 100% + 100% + 100% + 100% +
15€/app/ 20€/app/ 30€/app/ 40€/app/
an** an** an** an**

SOINS EFFECTUÉS À L'ÉTRANGER

Dépenses médicales effectuées à l'étranger et remboursées par l'AMO

- 100% 100% 100% 100%

CURE THERMALE EN EXTERNAT⁽⁹⁾

Cure acceptée par l'AMO : traitement et honoraires remboursés par l'AMO

- - 100% 100% 100%

Cure acceptée par l'AMO : frais d'hébergement remboursés ou non par l'AMO (par
année civile)- - 100%* 100%* 100%*
+ 100€/ + 150€/ + 200€/
an** an** an**

PRÉVENTION ET MÉDECINES ALTERNATIVES

Automédication en pharmacie (sur facture acquittée et par année civile)⁽¹⁰⁾

- 40€/an** 50€/an** 60€/an**

Praticiens santé non remboursés par l'AMO : consultations ostéopathie,
étiopathie, chiropratique, acupuncture, homéopathie, sophrologie, mésothérapie,
psychomotricité, ergothérapie, phytothérapie.- 60€/an** 20€/séance
(3 séances/
an**) 25€/séance
(4 séances/
an**) 35€/séance
(5 séances/
an**)

Consultations Podologie - Pédicure

- 20€/séance
(2 séances/
an**) 25€/séance
(3 séances/
an**) 35€/séance
(4 séances/
an**)

Bilan nutritionnel et consultation diététicien (par séance)

- 20€/séance
(3 séances/
an**) 20€/séance
(4 séances/
an**) 20€/séance
(5 séances/
an**)

Produits de sevrage tabagique (par année civile)

- 30€/an** 40€/an** 50€/an** 60€/an**

Produits d'homéopathie (sur présentation d'une ordonnance et d'une facture
acquittée) (par année civile)

- 20€/an** 20€/an** 20€/an** 20€/an**

Vaccin anti-grippe

- - frais réels frais réels frais réels

Autres vaccins non remboursés par l'AMO : fièvre jaune, méningite, encéphalite
japonaise, fièvre typhoïde, rage ; traitement préventif antipaludique.

- - 30€/an** 40€/an** 50€/an**

Ostéodensitométrie

- 100%* 100%* 100%* 100%*

Dépistage troubles de l'audition

- 100%* 100%* 100%* 100%*

Chez les diététiciennes et ostéopathes-chiropracteurs partenaires Santéclair # : **consultations à tarifs négociés : -15% par rapport
aux prix moyens du marché** (source : données Santéclair).

SERVICES

Assistance (voir la notice d'information)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Services et réseaux de professionnels de santé Santéclair	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Club Avantages (réductions sur cinéma, billetterie, loisirs...)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

* si remboursé par l'AMO

**correspond à l'année civile

Coordonnées consultables sur le site ou l'application MySantéclair accessibles à partir de l'espace adhérent MGC (mutuellemgc.fr) ou l'application MGC, ou en contactant votre conseiller MGC.

Comparaison entre les tarifs négociés chez les professionnels de santé partenaires Santéclair et les devis analysés par Santéclair en 2019 et 2020. Comparaison à actes, matériaux et équipements strictement identiques. (Données Santéclair comparant les tarifs réseaux et les tarifs pratiqués hors réseau et sur la France entière). Étude disponible sur demande.

Les garanties sont conformes au cahier des charges des contrats responsables (articles L.871-1, R. 871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale).

> Le remboursement de vos soins se fait toujours dans la limite de la dépense engagée: votre remboursement total (AMO + MGC) ne peut pas être supérieur au montant que vous avez dépensé.

> Dans le cadre des contrats responsables, la mutuelle MGC ne vous rembourse pas les franchises médicales et la participation forfaitaire de 1€ sur les consultations.

> La mutuelle MGC ne rembourse pas les soins et les actes médicaux dont le fait générateur (date de la prescription médicale, 1^{er} jour d'hospitalisation...)

intervient avant la date d'effet de l'adhésion.

> La mutuelle MGC ne rembourse pas les montants au-delà des prix limites de vente ou honoraires limites de facturation pour les soins et actes relevant du panier « 100% santé ».

Légendes du tableau

1- OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) : dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée visant à encadrer les dépassements d'honoraires dans le but d'améliorer l'accès aux soins des patients.

OPTAM-CO est un dispositif similaire à celui de l'OPTAM destiné aux Chirurgiens et Obstétriciens.

2- Liste des petits appareillages :

- Bandages herniaires
- Appareils divers de correction orthopédique
- Orthèses plantaires
- Chaussures de série non thérapeutiques destinées à recevoir des appareils de marche
- Coques talonnières
- Chaussures de série non thérapeutiques destinées à recevoir des appareils de marche
- Orthèses élastiques de contention des membres : bas à varices, bas à jarret, cuissards, genouillères, chaussettes, chevillères, manchon, bas cuisse, bonnet couvre-moignon pour amputation fémorale ou tibiale
- Vêtements compressifs sur mesure pour grands brûlés
- Déambulateurs
- Chaises percées
- Cannes anglaises
- Ceinture médico-chirurgicale
- Liste des Grands appareillages :
- Corsets orthopédiques en tissu armé
- Prothèses oculaires et faciales
- Colliers cervicaux
- Véhicules pour handicapés

3- Le forfait patient urgences (FPU) est une somme forfaitaire facturée lors d'un passage non programmé dans une structure des urgences d'un établissement de santé, lorsque ce passage n'est pas suivi d'une hospitalisation dans un service de médecine, de chirurgie, d'obstétrique ou d'odontologie au sein de l'établissement.

Le forfait patient urgences doit s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2022.

4- En cas d'hospitalisation de l'adhérent ou de son ayant droit bénéficiaire, la mutuelle MGC prend en charge, le cas échéant, les frais de location d'un téléviseur pour une **durée maximale de 30 jours**. Cette garantie est accessible dès lors qu'il y a hospitalisation, sans limitations quant au nombre d'hospitalisations dans l'année. Si l'établissement hospitalier facture un forfait « chambre particulière incluant la télévision », la mutuelle MGC prendra en charge, en supplément, les frais de location de télévision au tarif de 4,10€ dans la mesure où l'établissement hospitalier est dans l'incapacité d'établir une facture détaillée. Cette prise en charge est **limitée à 30 jours maximum par hospitalisation**. Dans le cas où l'établissement fournit une facture détaillée, les frais de location de la télévision seront pris en charge, en supplément, à hauteur de la dépense réelle **dans la limite de 30 jours par hospitalisation**.

5- Par dérogation au principe de limitation à un équipement par période de 24 mois et sur présentation d'une ordonnance ophtalmologique précisant une intolérance ou une contre indication aux verres progressifs ou multifocaux, la participation de la Mutuelle peut porter pour ladite période sur 2 équipements, l'un pour la vision de près, l'autre pour la vision de loin.

6- Il est possible de combiner les verres de la façon suivante : 2 verres simples ; 2 verres complexes ; 2 verres très complexes ; 1 verre simple + 1 verre complexe ; ou 1 verre simple + 1 verre très complexe ; ou 1 verre complexe + 1 verre très complexe.

7- Pour les affiliés à la CPRP-SNCF : la participation versée par la CPRP-SNCF au titre des prestations spécifiques sur les lentilles hors TIPS ne donne pas lieu à un complément de la mutuelle MGC au titre des lentilles remboursées par l'AMO.

8- A l'exception des prothèses dentaires appartenant au panier « 100% santé » qui sont prises intégralement en charge sans limites, les forfaits des prothèses dentaires (remboursements proposés au-delà de 100% de la base de remboursement) sont versés **dans la limite d'un plafond fixé par année civile et par bénéficiaire, et indiqué dans le tableau des garanties**.

Le plafond tient également compte des prestations versées au titre des prothèses du panier « 100% santé ».

9- Les cures thermales en hospitalisation, non médicalement justifiées, ne donnent pas lieu à versement de prestations par la mutuelle MGC.

10- Liste automédication : en date du 07/10/2021, susceptible d'évoluer en fonction des retraits du marché de médicaments. Consultable à tout moment sur mutuellemgc.fr et sur simple demande. Les noms en **gras italique** correspondent au principe actif du médicaments (= générique). Les noms suivis d'un astérisque * sont des médicaments contenant de l'ibuprofène ou du kétoprofène - à ne pas utiliser en cas de fièvre ou d'infection. En cas de troubles persistants, veuillez consulter votre médecin.

- **Rhume :** Physiodose, Physiomer
- **Rhinite :** Alairgix allergie cetirizine, Alairgix rhinite allergique cromogliclate de sodium, **Cetirizine**, Cromorhinol, Dimegan, Drill allergie cetirizine, Humex allergie cetirizine, Humex allergie loratadine, Humex rhume des foies à la beclométasone, **Loratadine**, Polaramine, Reactine, Zyrtecset
- **Antalgique : Acide acétylsalicylique**, Advil*, Advilcaps*, Advilmed enfants et nourrissons, Algodol, Alka seltzer, Antarene*, Antarene nourrissons et enfants, Aspegic, Aspirine du rhone, Aspirine pH8, Aspirine upsa, Aspro, Aspro cafeine, Cefaline, Claradol, Claradol cafeine, Dafalgan, Dafalgancaps, Doliprane, Doliprane vitamine C, Dolipranecaps, Dolipraneliquiz, Dolipraneorodoz, Dolipranetabs, Dolko, Efferalgan, Efferalgan vitamine C, Efferalganmed, Efferalganmed pédiatrique, Geluprane, Hemagene*, Ibupradoll*, **Ibuprofene***, Intragis*, Nurofen*, Nurofencaps*, Nurofenem*, Nurofenflash, Nurofenpro* enfants et nourrissons, Nurofen tabs*, Panadol, **Paracetamol**, Paralyoc, Prontadol Adultes, Spedifen*, Spifen*, Toprec*, Upten*
- **Anxiété, troubles sommeil, dépression légère :** Anxemil, Arkogelules aubeline, Arkogelules eschscholtzia, Arkogelules houblon, Arkogelules passiflore, Arkogelules valeriane, Biocard, Biomag agrumes, Cardiacalm, Composé Boiron passiflora, Donormyl, **Doxylamine**, Elusanes aubepine, Elusanes eschscholtzia, Elusanes natudor, Elusanes

passiflore, Elusanes valeriane, Euphytose, Gelsemium complex n°70 lehnig, Granions de lithium, Homeogène 46, Homeonormyl, L72, Lidene, Nirva 1, Oligosol lithium, Omezelis, Passiflora compose, Passiflorine, Santane N9, Sedatif pc, Sedopal, Somnidoron, Spasmine, Stressdoron, Sympathyl, Tranquital, Zenalia

- **Troubles digestifs > diarrhée :** Actapulgite, Diaretyl, Diarfix, Diastrolib, Gastrowell Loperamide, Imodiumcaps, Imodiumduo, Imodiumlingual, Imodiumliquicaps, Indiaral, **Loperamide**, **Racecadotril**, Tiorfast
- **Troubles digestifs > constipation :** Casenlax, Duphalac, Eductyl, Eductyl enfant, Forlax, Forlaxlib, **Huile de paraffine**, Importal, Importal enfant, Importal jeune enfant, **Lactulose**, Lansoyl, Laxamalt, Laxaron, **Macrogol**, Melaxib, Melaxose, Movicol, Movicol enfant, Normafibe, Parapsyllium, Psyllia, Psyllium, Restrical, Sorbitol, Spagulax, Transilane, Transipeg, Transipeglib, Transulose
- **Troubles digestifs > ballonnements :** Acticarbine, Arkogelules charbon vegetal, Bedelix, Bolinan, Carbactive, Carbolevure, Carbosylane enfant, Carbosymag, Charbon de belloc, Dolospasmyl, Formocarbine, L114 Lehnig, meteospasmyl, Meteoxane, Oxyboldine, Pepsane, **Phloroglucinol**, Poly-Karaya, **Polysilane**, Rennie Deflatine, Siligax, Spasfon lyc, Spasfon, Spasmocalm, Splenocarbine
- **Troubles digestifs > digestion difficile :** Acticarbine, Arginine veyron, Arkogelules artichaut, Arkogelules fumeterre, Bi citrol, Carbolevure, Carominthe, Chophytol, **Citrate de betaine**, Composé Boiron chelidonium, Composé Boiron nux vomica, Digidryl, Elusanes fumeterre, Formocarbine, Gastrocynesine, Homeodigeo, Homeoregul, Oddibil, Oxyboldine, Pancrelase, Solution stago diluée, Sorbitol delalande
- **Troubles digestifs > brûlure estomac :** Actapulgite, **Alginate de sodium / Bicarbonate de sodium**, Carbosymag, Gastropax, Gastropulgite, Gaviscon, Gaviscon nourrissons, Gavisconell, Gavisconpro, Gelox, Ipraalox, Maalox maux d'estomac, Maalox reflux, Marga, Mopralpro, Moxydar, Neutroses, **Omeprazole**, **Pantoprazole**, Phosphalugel, Rennie deflatine, Rennie, Rennieliqou, Xolaam
- **Panier petite enfance :** Serum physiologique quelque soit la marque, Mouche bébé quelque soit la marque, Erytheme fessier du nourrisson (Abcdern, Babygella, Eosine, Primalba, Welela calendula)
- **Test grossesse :** Clearblue digital test de grossesse, Clearblue plus test de grossesse, Predictor express test grossesse, Predictor test stylo de grossesse
- **Test ovulation :** Alvita test d'ovulation, Clearblue ovulation, Easy test, Exacto ovulation, My test ovulation, Pharnea test ovulation, Polidis test ovulation
- **Dépistage infection urinaire :** Uritest
- **Autotensiomètre au poignet ou bras (marque) :** Cooper, Hartmann, Magnien, Marque verte, Nais, Omrom, Orgalys, Pharnea, Tensoval, Thuasme